Harriet Irving Library
University of New Brunswick

CINQ SOUS LE NUMERO

ONZIEME ANNEE No 24

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska — EDMUNDSTON, N. B. JUIN 26 1924 — J. G. BOUCHER, rédacteur

L'AUTORITE CIVILE

De nos jours l'autorité civile est méconnue. C'est un fait qui nous est prouvé par plus d'un incident de la vie journalière. L'homme d'aujourd'hui ne craint plus l'autorité civile. Et pourtant la soumission aux lois que nous trace l'autorité, ne nous est-elle pas commandée par Dieu Lui-même.

Le monde est une grande société composée de plusieurs hommes qui concentrent leur intelligence et leur volonté vers un but unique et commun: servir le Créateur et accomplir ses préceptes. De quelque race que nous soyons, à quelque religion que nous appartenions, partout et toujours nous devons soumission aux volontés divines. Or Dieu nous a dicté des commandements que l'autorité humaine doit faire appliquer pour le bien commun. Ainsi nous lisons sur les Tables de la Loi: "Tu ne voleras pas ton prochain". La loi humaine répète le même ordre et punit sévèrement celui qui l'enfreint. A moins qu'une loi humaine vienne en contrevention avec la loi de Dieu, nous devons obéissance à l'autorité civile.

Mais cette soumission disparaît avec la croyance en Dieu. Si l'esprit s'éloigne de l'idée d'un Etre Suprême, si l'homme oublie Dieu, le démon de l'orgueil s'empare de lui et l'empêche de se courber devant l'autorité civile. Cet oubli de Dieu fut une des causes de la révolution française. La Grande Guerre a commencé par la désobéissance à un ordre et l'usurpation des droits diplomatiques par un homme sans principes religieux, dont l'orgueil ne lui faisait plus reconnaître de maitres. Les meurtriers, les voleurs, les bandits de toutes sortes, avouent facilement que l'oubli de Dieu les a conduit à la prison, au pénitencier où à l'échafaud.

Quelque mauvaise que puisse paraitre une loi, au jugement d'un quelqu'un, celui-ci lui doit obéissance, si cette loi n'est pas opposée à la loi de Dieu. La loi de phohibition. qui est aux statuts provinciales peut sembler ridicule, inopportune et impossible d'application à plusieurs. La chose est discutable. Mais un fait certain, c'est que la population du Nouveau-Brunswick doit obéir à cette loi, les habitants du Madawaska, même si nous avons voté contre l'adoption de cette loi, nous lui devons le respect, tant que la loi restera dans les statuts. C'est avec le même respect que les populations rurales doivent se soumettre à la loi qui leur défend de brûler leurs abattis sans permis, que les amateurs de pêche ou de chasse doivent s'adstenir de prendre le poisson ou tuer le gibier en temps prohibé.

Toute loi a sa raison d'être. Du jour où celle-ci disparait la loi n'existe plus. Personne peut nier l'opportunité d'une loi contrôlant la vitesse des automobiles. Cependant, à tous les jours, nous voyons des imprudents, qui filent sur les chemins publics à des vitesses désordonnées. Ces malheureux s'en vons sans se soucier de la loi qui ordonne de ne pas dépasser une certaine vitesse. Mais un mauvais détour, une distraction, un faux mouvement,--- l'automobile frappe une voiture, un vieillard, un enfant. L'automobiliste est traduit en cour pour homicide. C'est le résultat d'une désobéissance à une loi civile, d'une étourderie d'un instant.

Et il en est ainsi des autres lois. Le colon qui s'avise de brûler ses abattis sans permis, malgré la défense du garde-forestier, songe-t-il qu'il se rend coupable d'une action passible de quatorze ans de pénitencier? Celui qui vend des liqueurs enivrantes sans permission sait-il qu'à la deuxième offense il est passible de quelques six mois de prison. Le vendeur licencié du gouvernement qui n'exige pas de prescriptions, qui vend au verres sur comptoir, songe t-il qu'à la deuxième offense, il peut perdre sa licence, et même aller en prison à son propre déshonneur et à celui de sa famille?

Mais qu'importe à ces gens la peine qui leur est dûe, l'orgueil et l'ambition leur fait oublier leurs devoirs de citoyens et de catholiques. Cet oubli de Dieu, cette révolte contre l'autorité civile a pour l'une des cause principales l'école sans Dieu. C'est elle qui forme les trois quarts de notre jeunesse, qui plus tard fera des citoyens sans principes religieux et sans morale.

J.-G. B.

ORDINATION

Le 29 juin sera ordonné à Halifax, par Mgr Morrisson, M. l'abbé Albert Daigle, fils de feu Magloire Daigle de la paroisse d'Edmundston. L'abbé Daigle célèbrera sa première messe solennelle dans l'Eglise d'Edmundston le 2 juillet. Nous offrons au nouveau Lévite nos félicitations et nos meilleurs voeux.

ON RETROUVE LE CADAVRE

M. Fred M. Martin qui, comme on le sait, s'était noyé il y a à peu près trois semaines dans la rivière Madawaska, alors qu'il travaillait pour la Cie Fraser, et qu'on avait vainement essayé de repêcher, a été retrouvé mardi matin près de l'écluse de la compagnie. Il a été inhumé la même journée dans le cimetière paroissial. Nos sympathies à la famille

DES TRIPLETS AU MADAWASKA

Mme George Moreau de Ste Anne, a donné naissance, lundi dernier, à trois bébés, 2 garçons et une fille. Les enfants sont venus au monde bien vivants et la mère se porte bien. Malheureusement ces pauvres petits sont orphelins de père. En effet, M. George Moreau est mort des fièvres typhoides il y a à peu près trois mois. Mme Moreau se trouve maintenant mère de sept enfants. Ne serait-il pas à propos que le conseil du comté de Madawaska fasse quelque chose pour cette pauvre veuve. On peut être assuré que c'est un précédent qui ne se renouvellerait pas souvent.

M. PIUS MICHAUD DEFEND LES INTERETS DE SA REGION

Le vote des credits du ministre des Travaux Publics fournit à l'opposition l'occasion de renouveler ses critiques injustifiées et son obstruction systematique.

IL EST GRAND TEMPS QU'ON S'OCCUPE DU MADAWASKA

"Il y a une cour de dernière instance, le parlement a le dernier mot", dit l'hon. Premier Ministre interpelle sur le cas des postiers mecontents de la decision qui les concerne.

Ottawa, 14.— Vendredi après-midi, M. Woodsworth, député ouvrier de Winnipeg, a demandé au gouvernement ce qu'il avait l'intention de faire en rapport avec les salaires des fonctionnaires des postes. Il existe du mécontentement parce que les hommes n'ont pas encore obtenu ce qu'ils demandaient.

Le Très Hon. premier ministre répond que cette question est à l'étude depuis quelque temps. Il y a eu des conférences pour en arriver à une solution satisfaisante mais sans succès, il doit exister une cour de dernière instance. Le gouvernement n'a rien épargné pour rendre justice aux employés, mais sans succès. La Commission du service civil a dit son dernier mot. Il ne reste au gouvernement qu'une chose à faire, approuver ou rejeter ce rapport.

S'il est rejeté, cela veut dire qu'il n'y a rien de changé dans la condition des employés. Le parlement a cependant le dernier mot. Si le parlement ne décide pas de faire quelque chose, le jugement de la Commission du service sivil est final.

La construction de ponts, et spécialement sur la rivière St-Jean, à Clair, N. B., provoquant de l'opposition de la part des conservateurs, M. Hanzen dit qu'il n'était pas nécessaire de construire un pont entre Clair et Fort Kent. Il rend service surtout, dit-il, au trafic illicite des boissons.

M. Pius Michaud, qui surveillait ces crédits, a protesté contre ces insinuations de M. Hanzen. Il y a des années qu'il y a un arrangement fait entr ele Canada et les autorités américaines pour assurer la construction de ce pont Cette somme de $15,000 a été votée d'une année à l'autre depuis 1914. Je tiens à dire à mon ami de York Sunbury, dit M. Michaud, qu'il se trompe grandement. D'abord nous devons ne pas briser l'arrangement qui a été fait sous l'administration conservatrice et de plus cette partie du pays se développe rapidement depuis de nombreuses années. Le trafic est considérable. Il faut aller à 30 milles au sud pour rencontrer un pont sur la rivière St Jean. M. Michaud et les autres députés libéraux insistent pour que ce vote soit adopté.

M. Martell, député de Hants, déclare que les conservateurs ne sont pas raisonnables. Ils critiquent tout vote tendant à aider les Provinces Maritimes. Il dit que c'est injuste. Cette partie du pays doit à sa part des deniers publics sans que personne vienne faire de l'opposition systématique et injustifiée comme celle qui fut organisé ce soir.

M. Hanson prétend que le ministre accorde ses faveurs à certaines parties de la province et les refuse à d'autres.

M. Hichaud ajoute qu'il n'existe pas d'édifices publics dans le Madawaska. Il est grand temps de commencer à en ériger. Ces paroles sont soulignées des applaudissements des libéraux et des fermiers.

Le gouvernement a fait adopter plus d'un demi-million de crédits au cours de la journée.

Sir Henry Drayton a proposé l'ajournement vers onze heures, mais le premier ministre a fait comprendre que c'était une excellente occasion d'adopter des crédits. Le montant total adopté pendant la journée, a été de plus d'un million.

M. Pius Michaud qui défendi fortement les intérêts du Madawaska aux Communes.

EPIDEMIE D'ACCIDENTS

(Courrier Spécial)

St Basile— M. Joseph Deschene, concierge des bâtisses du C. N. R., à Napadogan, a été transporté ici à l'hopital souffrant de fractures aux deux jambes. L'accident est arrivé mardi soir vers onze heures, lorsque deux "motor cars" se rencontrerent dans l'obscurité. M. Deschene était l'un des occupants. Les médecins espèrent pouvoir lui sauver les jambes.

St-Eleuthère.—M. Jos. Rivard de St Eleuthère, en travaillant avec la grue à vapeur, a été frappe sur une jambe par une grosse pieerre qu'on était à charger sur un char. Il reçut de douleureuses contusions à la jambe qui nécessitèrent son transport à l'hopital.

St Eluthère.— M. Edmond Lachance d'Edmundston, a également été victime de la grue à vapeur. Une poutre en mouvement le frappa et le précipita d'une hauteur de quinze pieds. Il souffre de douleureuses contusions mais son état n'inspire pas de crainte.

Mme J.-P. Dionne s'est fracturé le bras en tombant sur le trottoir. en face de sa résidence, au commencement de la semaine dernière. Quoique le rétablissement sera long, Mme Dionne ne souffre pas trop.

On nous apprend que le jeune Willie Morel qui se fit prendre un pied dans d'énormes roues à alluchons, à la Cie Fraser, la semaine dernière, prend un peu de mieux. On espère ne pas être obligé de lui amputer le pied.

Un malheureux accident dont les conséquences furent mortelles arriva mardi soir sur le chemin de St-Hilaire. Des automobilistes ramassèrent sur la levée du chemin le cadavre du jeune Bélanger, fils de M Hormidas Bélanger de St-Hilaire. Le jeune homme, à peine âgé de 20 ans, était parti de chez lui en bicycle, quelques instants auparavant. On ignore absolument la nature de l'accident. Le malheureux le crâne complètement emporté. L'on trouva des morceaux à près de deux cents pieds de l'endroit où l'accident arriva. Le coroner doit commencer son enquête samedi matin. Nous aurons la semaine prochaine des détails plus complets.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé $5.000.000.00
Capital payé et Réserve $4.500.000.00

325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

1o.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

2o.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3o.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar ($1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

COLLATION DE DIPLOMES

CLAIR, N. B.

Une très jolie fête intime a eu lieu dimanche soir dernier, à l'hopital Laporte de Clair, à l'occasion de la collation de diplômes à Mesdemoiselles Maria Albert, Olida Daigle et Emmie Nadeau, qui viennent de graduer comme garde-malade après trois années d'études.

La réception se fit au grand salon, qui pour la circonstance avait été magnifiquement décoré d'ampoules électriques de couleur réunis par des guirlandes recouvertes de l'emblême de la Croix Rouge.

On remarquait parmi les invités M. et Mme Hector Daigle de Baker Brook, le Révérend Z. Lambert, curé de St-Hilaire, les Drs. Archambault et Page de Fort Kent, Ant. Desrochers et P. H. Laporte d'Edmundston, J. Poirier et T. Cyr de Fort Kent, M. Xavier Albert, Théodule Nadeau J. Bernier, Willie Bernier et M. Léonce Albert.

Le Dr Page de Fort Kent raconta comment fut fondé l'hopital, il y a sept ans. Vu l'étendue de territoire que les médecins avaient a parcourir, vu l'éloignement et la difficulté de tom munication avec les centres, l'hopital locale était une nécessité impérieuse-dit-il.

L'opportunité de cette fondation a été depuis longtemps démontré par le grand nombre de malades qui y ont été traités, et sa parfaite organisation par le succès des nombreuses opérations chirurgicales qui y ont été pratiquées.

Clair peut se féliciter d'avoir un hopital dont le confort et le service médical rivalisent avec les hopitaux des grands centres.

Le Révérend Z. Lambert, curé de St Hilaire, félicite les nouvelles gardes-malades et leur parle des devoirs de la garde-malade au point de vue religieux.

Le Dr. P.-H. Laporte d'Edmundston dit qu'il a eu souvent occasion de juger du travail et du dévoueme nt des gardes-malades de l'hopital de Clair et qu'elles rendront de grands services au Madawaska où des gardes-malades compétentes sont d'une nécessité pressante.

Après la présentation des diplômes par le Dr. P.-C. Laporte, directeur de l'hopital, un succulent goûter est servi par Mme P.-C. Laporte accompagnée de Mmes David Martin de St-Léonard et I. Cyr de Fort Kent.

L'ACADEMIE DE L'ASSOMPTION DE CAMPBELLTON

est heureuse d'offrir, cette année, l'avantage d'une retraite fermée pour Demoiselles Institutrices

Les 24 au 27 JUILLET.

Cordiale invitation aux Institutrices des Comtés de Gloucester, Restigouche et de Madawaska.

Dix-huit cellules sont à la disposition des "retraitantes", vastes salles, jardins, promenades solitaires, toutes les accomodations possibles pour passer ces quelques jours dans le recueillement et la prière.

PENSION DONNEE GRATUITEMENT

Programme: Le 24, ouverture de la retraite à 8 hrs p.m.
Prédicateur: un Religieux expérimenté.
Le 27, clôture à 2 hrs p.m.

En Honneur de nos Hôtes

Dimanche, le 27, dans l'après-midi, visite à l'Hotel-Dieu St-Joseph.
Dimanche soir à 8 hrs, réunion des Institutrices et des amis de l'éducation dans la salle de réception de l'Académie.
Adresse de Son Honneur le Juge A.-T. LeBlanc. Concert offert par les enfants de l'Académie de l'Assomption. Dernier hommage à nos vaillantes Maitresses d'école.
Lundi: Pélerinage au vieux sanctuaire de Ste-Anne de Restigouche. Un service d'automobile sera organisé pour recevoir les pélérins au Quai de Cross-Point et les transporter à l'église Ste-Anne, soit une distance d'un mille. Déjeuner champêtre à Ste-Anne.

Heures des trains:
Arrivé le 24 de l'est, 6.30 et 7.30 p.m. de Madawaska 6.20 p.m., Expresse
Départ le 28 pour l'est 11 hrs a.m., et 6.25 p.m. pour Madawaska midi et démi.

Remarques: Il est très important de faire sa demande le plus tôt possible. Adresse **Révérende Mère Supérieure,**
Congrégation des Filles de l'Assomption
Casier Postale 245
Campbellton, N. B